

LOI MACRON

AVANT LA LOI MACRON

2015 : APPLICATION DE LA LOI MACRON

Entrave syndicale

Le patron encourait 3750 € d'amende et 1 an d'emprisonnement

Entrave syndicale

Le patron encoure seulement 3750 € d'amende

Travail de nuit

Reconnu à partir de 21 h

Travail de nuit

Reconnu à partir de **MINUIT**

Travail du dimanche

5 maximum/an
Payées double

Travail du dimanche

12 maximum/an, sauf dans les zones touristiques et commerciales qui pourront ouvrir tous les dimanches. Heures majorées à 30 %

Licenciement

Contrôle de la DIRECCTE (inspection du travail) pour les licenciements de moins de 10 personnes (Art. L.1233-53 du Code du travail)

Licenciement

Abrogation de l'Art.1233-53 qui supprime l'obligation administrative du contrôle en cas de licenciement de moins de 10 personnes.

Prud'hommes

Les juges prud'hommes étaient élus et pour la moitié dans les listes syndicales. Droit de grève autorisé.

Prud'hommes

Les juges prud'hommes **seront désignés** et en fonction de la représentativité syndicale. **Droit de grève des juges prud'hommes prohibé.**

Nous rencontrons de plus en plus de difficulté à faire appliquer le droit syndical au sein des industries chimiques.

Nous tenions à rappeler que le droit syndical est inscrit dans la Constitution française tout comme le droit de grève.

un retour à l'époque d'avant-guerre

MON PATRON À TOUS LES DROITS

La protection syndicale n'est plus de rigueur, Macron milite pour l'entraîne syndicale en assouplissant les sanctions envers les patrons. Fini les peines de prison, une amende suffit pour punir les patrons et un simple avertissement suffit si les patrons plaident coupable.

ET SI ON BOSSAIT EN SOIRÉE ?

Désormais le travail de nuit n'est considéré que de **MINUIT** à **6 HEURES** du matin alors que cela commençait à 22 HEURES auparavant. Plus de souci pour travailler jusqu'à minuit, ton patron n'a plus besoin de majorer ton salaire. Ton patron économise du pognon, toi tu économises sur ton capital sommeil. Cela permettra sûrement de réduire également ton espérance de vie à moindre coût.

AU REVOIR LES ENFANTS, C'EST DIMANCHE JE VAIS BOSSER !

Le repos dominical, voté le 13 juillet 1906, est de nouveau attaqué. De la possibilité de travailler 5 dimanches par an, on passe à 12 dimanches.

Tout ça pour gagner quoi ? Ne même pas obtenir 40 Euros par mois pour se priver de ses loisirs, ses amis et sa famille.

Le travail du dimanche est une hérésie. Il ne nous sortira pas de la crise. Si nous les laissons faire, le repos, c'est fini. Prochaine étape, pourquoi ne pas réduire les congés payés ?



9 DE PLUS OU DE MOINS, PAS DE SOUCI !

Alors que la DIRECCTE effectuait un contrôle des mesures d'accompagnement en cas de plan social, lorsqu'ils étaient moins de 10 salariés, MACRON, lui, permet au patronat de licencier par paquets de 9 salariés et moins sans que ceux-ci ne soit protégés.

Ils ne licencieront plus 90 salariés mais 10 fois 9 salariés et se sera gratuit. Un bouclier de plus pour le patronat.

FAITES CONFIANCE AUX INCONNUS !

Désormais les juges prud'hommes ne sont plus élus mais désignés en fonction de la représentativité syndicale.

Désormais nous ne serons plus forcément défendus par des juges partageant nos idées.

Pourquoi faire confiance à des gens de confiance alors qu'il y en a tellement qui sont prêts à ne pas nous aider ?

Tous en grève le 09 avril à Paris, Tous ensemble, unissons nos forces, pour s'opposer aux capitalistes. Alors oui, C'est possible de gagner à condition de s'en donner les moyens et de se battre tous ensemble sans en déléguer les pouvoirs aux seuls représentants des salariés. Chaque salarié doit s'impliquer dans cette lutte ! Tous en grève le 09 avril à Paris. Pour les salaires, les retraites, la sécurité sociale et pour une autre politique économique, créatrice d'emplois et de développement industriel.